



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Etude Régionale : Changement Climatique et Agriculture. Résumé

en partenariat avec :



Financé avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Document de travail réservé à l'atelier de BARI 2008. Ne pas diffuser

Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Mai 2008

Résumé

A l'échelle planétaire, l'agriculture émet des gaz à effet de serre qui sont responsables d'environ un tiers du changement du climat.

La variabilité climatique a toujours constitué une contrainte majeure pour l'agriculture au Maghreb. Le changement climatique va exacerber cette contrainte à cause d'un réchauffement climatique rapide sans précédent dans l'histoire. Le réchauffement, dans l'hypothèse d'une élévation de 2°C à l'horizon 2050, à l'échelle planétaire, sera plus prononcé au Maghreb. D'ors et déjà, le Maghreb se trouve soumis à l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes extrêmes comme la sécheresse (une année sur trois), des inondations catastrophiques (Algérie 2001 et Maroc 2002), des vagues de chaleur en toutes saisons qui perturbent les cycles de cultures et provoquent des maladies. Le changement climatique amplifie les risques existants liés à la dégradation des sols (désertification) par l'érosion et la salinisation, aux zones côtières par l'élévation du niveau de la mer, à la pression sur les ressources hydriques et à la vulnérabilité d'une grande partie des agrosystèmes. L'effet négatif sur l'agriculture de la région a pour origine la baisse et la variabilité des précipitations combinées à une hausse de température. Il se traduit par une réduction de la durée des cycles végétatifs des cultures et une augmentation de l'évapotranspiration des plantes. Le changement climatique accentue les déficits hydriques subis par l'agriculture et particulièrement les cultures pluviales qui couvrent la majeure partie des surfaces arables au Maghreb.

Le défi au Maghreb est d'atténuer l'impact des effets du changement climatique, d'augmenter la production pour satisfaire les besoins d'une population en croissance avec des ressources en terre et en eau limitées et de réduire la pauvreté. Les mesures d'adaptations doivent permettre d'améliorer les performances de l'agriculture par l'économie de l'eau et l'extension de l'irrigation, l'adaptation des itinéraires techniques, l'introduction de nouvelles techniques (semis directs) et la reconversion des cultures basée sur la vocation réelle des terres. Ces mesures auront pour effet de procurer des bénéfices immédiats en même temps qu'une remise en cause des politiques et des pratiques inadaptées dans la gestion des ressources en eau et des besoins de l'agriculture.

Au risque climatique, il faut ajouter les contraintes liées à la connexion des marchés intérieurs avec le marché mondial, à la sécurité alimentaire, à la politique des prix et à la protection de l'environnement. Ces mesures ne s'opposent pas à la prise en compte de contraintes non climatiques dans le cadre des politiques de développement durable. Au lendemain de leur indépendance et pour atténuer la contrainte climatique (faiblesse et irrégularité de la pluviométrie) et intensifier la production agricole, les Etats du Maghreb ont beaucoup investi dans l'irrigation pratiquée déjà depuis les temps anciens (modernisation des irrigations traditionnelles et développement de la grande hydraulique). Le rôle de l'Etat, dans le secteur de l'agriculture reste prépondérant, pour des raisons historiques. Par le passé, ce rôle était confiné essentiellement à gérer les crises (aide aux agriculteurs et éleveurs sinistrés). Avec l'ouverture de l'économie, l'Etat tend à se dégager en responsabilisant de plus en plus les agriculteurs et les éleveurs en substituant à la gestion des crises celle des risques. A l'exception de rares exploitations disposant de capacités techniques et financières suffisantes, la majorité des exploitations agricoles au Maghreb n'ont pas de moyens suffisants pour assurer leur mise niveau ou leur adaptation au changement climatique. C'est l'Etat qui doit intervenir pour les aider et les orienter aux plans technique, organisationnel et commercial, au niveau local, national ou régional. Les stratégies publiques doivent être par ailleurs relayées par la mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec l'Union Européenne.